

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)

d'ouverture)

(premiers secours).

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures

Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hempel's Wood Impreg 02362 0236200000.001344EF Identité du produit : Type de produit : traitement du bois

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : plaisance, navires et chantiers navals.

Utilisations identifiées : Produit de consommation, Applications professionnelles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité

Informations relatives a la societe : Hempel (France) S.A.S.

5 rue Jean Monnet

60000 Beauvais, France Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90

hempel@hempel.com

6 Mai 2025 Date d'édition : Date de la précédente édition : 18 Mars 2024.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] Mam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets **STOT SE 3, H336**

narcotiques)

DANGER PAR ASPIRATION Asp. Tox. 1, H304

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : ₩226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

Généralités : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les vapeurs.

K CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN Intervention:

CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire

Stockage: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales,

nationales, et internationales,

Ingrédients dangereux : hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Éléments d'étiquetage

supplémentaires :

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Exigences d'emballages spéciaux

Version: 0.03 Page 1 de 12



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

vi, applicable.

les enfants :

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas Aucun connu.

lieu à une classification :

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]		Туре
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	REACH #: 01-2119463258-33 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Indice: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119475108-36	≥50 - ≤75	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066 Acute Tox. 4, H302 ETA [oral] = 1200		[1]
2-butoxyéthanol	CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Indice: 603-014-00-0	21-53	Acute Tox. 4, H302 ETA [oral] = 1200 Acute Tox. 3, H331 ETA [inhalation (ingl/mg/l] Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		[1][2]
			Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des men déclarées ci-dessus.	tions H	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente.

En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112

et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement

à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure

et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Ne rien administrer par voie orale. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité

et appelez un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : Láver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS

UTILISER de solvants ni de diluants. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la

bouche ou la gorge.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la

personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Version: 0.03 Page 2 de 12



RUBRIQUE 4: Premiers secours

Ingestion: Feut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux: Aucune donnée spécifique.

Inhalation: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> sécheresse gerçure

Ingestion: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pas de traitement particulier. Traitements spécifiques :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Recommandé: mousse antialcool, CO₂, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélange:

Dangers dus à la substance ou au Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des

températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle

Produits de combustion dangereux :Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes

de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact direct avec des matériaux renversés Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Version: 0.03 Page 3 de 12



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prévenir la formation de concentration d'inflammation ou d'explosivité de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations en vapeurs supérieures à celles des limites d'expositions. Les produits doivent être utilisés seulement dans des zones où toutes flammes et autres sources d'ignition ont été exclues. L'equipement électrique doit être aux normes de protection appropriés. Pour évacuer l'électricité statique pendant le transfert, les futs doivent être mis à terre et connectés au récipient de réception par un cable conducteur. Aucun outils produisant des étincelles ne doit être utilisé.

Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du recipient d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
butoxyéthanol	Ministère du travail (France, 6/2024) Absorbé par la peau. VME 8 heures: 10 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 49 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 246 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 20 ppm. TWA 8 heures: 98 mg/m³. STEL 15 minutes: 50 ppm. STEL 15 minutes: 246 mg/m³.

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
2-butoxyéthanol	Valeurs limites biologiques (VLB) - Code du Travail / ANSES (France, 4/2023) [2- butoxyéthanol et son acétate] VLB: 100 mg/g Cr, acide 2-butoxyacétique [urinaire]. Temps d'échantillonnage: fin de poste de travail (quelque soit le jour de la semaine).

Procédures de surveillance recommandées

Version: 0.03 Page 4 de 12



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type - Population - Exposition	Valeur	Effets
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	1500 mg/m³	Effets: Systémique
2-butoxyéthanol	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	300 mg/kg bw/jour 125 mg/kg bw/jour 98 mg/m³	Effets: Systémique Effets: Systémique Effets: Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur
2 butoxyéthanol	Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées	8.8 mg/l 0.88 mg/l 34.6 mg/kg 3.46 mg/kg 2.8 mg/kg 463 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Mesures de protection individuelle

Généralités : Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier / combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de

travail classiques ne protègeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une

protection occulaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi

qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection occulaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à

moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

protections laterales.

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base »

des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.

mme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:

Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, caoutchouc nitrile (>0.3 mm), alcool polyvinylique (PVA), Viton®

À porter éventuellement: caoutchouc néoprène (>0.1 mm), caoutchouc butyle (>0.5 mm), caoutchouc nitrile (>0.1 mm)

Exposition de courte durée: caoutchouc butyle (>0.3 mm), caoutchouc naturel (latex) (>0.4 mm), chlorure de polyvinyle (PVC)

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air,

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. (EN140) Utiliser uniquement un appareil de

protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

Version: 0.03 Page 5 de 12



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide. Couleur: Transparent

Odeur: Semblable au solvant

pH: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point de fusion/point de

congélation :

Point d'éclair :

Point d'ébullition/intervalle

d'ébullition :

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Vase clos: 39°C (102.2°F)

Vase ouvert: 43°C (109.4°F)

Taux d'évaporation: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité: Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique et chaleur.

Pression de vapeur :

	Pression de vapeur à 20 °C			Press	sion de vap	eur à 50 °C
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	0.75006 - 2.25018	0.1 - 0.3				

Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : 0.83 g/cm³

Coefficient de partage (Log Koe): Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
bydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	280 - 470	536 - 878	

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Température de décomposition :

Viscosité: nématique (40°C): 14 mm²/s (14 cSt)

Propriétés explosives : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Propriétés comburantes : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids : Moyenne pondérée: 69 % Eau % en poids : Moyenne pondérée: 0 %

Teneur en COV: 575.1 g/l

Teneur en COT: Moyenne pondérée: 514 g/l Solvant Gaz: Moyenne pondérée: 0.096 m³/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Version: 0.03 Page 6 de 12



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes.

évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition	Effets
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Rat - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg	
2-butoxyéthanol	Rat - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>2000 mg/kg 530 mg/kg 2.2 mg/l [4 heures]	

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
Hempel's Wood Impreg 02362 2-butoxyéthanol	117690.4 1200			294.2 3	

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Lapin - Yeux - Faiblement irritant		
2-butoxyéthanol	Lapin - Yeux - Irritant moyen Lapin - Peau - Faiblement irritant		

Sensibilisant

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Effets mutagènes

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Version: 0.03 Page 7 de 12



Facilement

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
vdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Catégorie 3		Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.			

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien :

produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE)

n° 1272/2008.

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
2-butoxyéthanol	Aiguë - CE50	Algues	911 mg/l [72 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie	1550 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson	1474 mg/l [96 heures]

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Iom du produit/composant Test Résultat			Résultat
pydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics 2-butoxyéthanol	OECD Biodégradabilité facile - Ess respirometrie manométrique	ai de	80% [28 jours] - F 90% [28 jours] - F 32% [5 jours] 32% [28 jours]	
Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Pho	otolyse	Biodégradabilité
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics				Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	5 - 6.7	10 - 2500	Élevée
2-butoxyéthanol	0.81	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

2-butoxyéthanol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Кос
butoxyéthanol	1.83	67.3685

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Version: 0.03 Page 8 de 12



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	νM
vdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No	No	No	No	No	No	No
2-butoxyéthanol	No	No	Yes	No	No	No	Yes

Mobilité:

produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	νP	vB
vdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No	No	No	No	No	No	No
2-butoxyéthanol	No	No	No	No	No	No	No

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	РВТ	Р	В	Т	vPvB	vP	vB
vdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2%	No	No	No	No	No	No	No
aromatics 2-butoxyéthanol	No	No	No	No	No	No	No

Conclusion/Résumé:

反 produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

⊯é produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Les pertes, restes, vêtement usagés et similaires doivent être déposés dans un récipient à l'épreuve du feu.

Récipients vides: Reconditionner ou élininer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets: 08 01 11*

Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le transport peut être fait selon le législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

	14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	14.3 Class trans	se(s) de danger pour le port	14.4 GE*		Informations complémentaires
Classe ADR/RID	UN1263	MATIERE APPARENTE A LA PEINTURE	3		III	Non.	Code tunnel (D/E)
Classe IMDG	UN1263	PAINT RELATED MATERIAL	3	&	III	No.	Emergency schedules F-E, S-E
Classe IATA	UN1263	PAINT RELATED MATERIAL	3	&	III	No.	-

GE*: Groupe d'emballage

Env.* : Dangers pour l'environnement

Version: 0.03 Page 9 de 12



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Autres Réglementations UE

Catégorie Seveso Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

Catégorie Seveso

📂c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

L 461-1 à L 461-7 : <2% aromatics 2-butoxyéthanol

Références : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

RRN = Numéro d'enregistrement REACH DNEL = Dose dérivée sans effet

PNEC = concentration prédite sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/

Acute Tox. 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 SGH]: Acute Tox. 4

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 Asp. Tox. 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 Eye Irrit. 2

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 Flam. Liq. 3

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 Skin Irrit. 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION STOT SE 3

UNIQUE - Catégorie 3

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Version: 0.03 Page 10 de 12



RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification	Justification
	D'après les données d'essai Méthode de calcul
	Méthode de calcul

Avis au lecteur



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les règlementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environmentale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.

Version: 0.03 Page 11 de 12

Information pour l'Utilisation en Sécurité des Mélanges (SUMI)

Hempel's Wood Impreg 02362



Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur ou extérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc., avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Ces informations de sécurité sont liées au

: Professional spray painting and/or low-energy painting, local effect - Niveau II

Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Asp. Tox. 1 or Solvent.

Secteurs d'utilisation : Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur ou extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
Contributive	processus	maximum	Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matiériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements au pinceau ou au rouleau	PROC10	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements par pulvérisation	PROC11	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.









L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.